

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

**OCA10 001 et OCA10 002**

Ordonnances relatives aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

**OCA10 003**

Ordonnance relative au taux d'occupation des logements dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010).*

**OCA10 004 à OCA10 009**

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2010 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20);*

- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8 et 8.2);*

- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521);*

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8)*

- *Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, a. 22).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce sixième jour de mars deux mille dix.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Greffe, performance et informatique